



## Règlement du challenge vélo 2020 Mountain Collection

### ATTENTION

➤ En raison de la crise sanitaire liée au Corona virus (COVID-19), certaines montées prévues dans le programme initial du Mountain Collection peuvent être amenées à être annulées ou reportées ultérieurement. Maurienne Tourisme et ses partenaires déclinent toutes responsabilités quant aux changements éventuels du calendrier initial. Il est recommandé de consulter régulièrement la page internet dédiée au Mountain Collection.

➤ Maurienne Tourisme et ses partenaires garantissent des conditions sanitaires adaptées pour l'accueil des cyclistes au sommet de chaque ascension avec :

- Un personnel avec visière et/ou masque (en cas de besoin) + gel hydroalcoolique
- Du gel hydroalcoolique à disposition des cyclistes si besoin
- Des mesures de distanciation
- Un encas individualisé
- Une carte collector par cycliste qui le souhaite

➤ Maurienne Tourisme et ses partenaires déclinent toutes responsabilités quant à la possibilité de contracter le virus COVID-19 sur toutes les montées du Mountain Collection étant donné que les mesures barrières et de distanciation sont respectées par les personnels mobilisés.

➤ Les cyclistes qui effectuent les montées du Mountain Collection s'engagent à respecter au maximum les mesures barrières et de distanciation.

### Article 1

Maurienne Tourisme (et ses partenaires), association loi 1901, dont le siège social est situé Ancien Evêché – Place de la Cathédrale 73300 St Jean de Maurienne, représenté par son président Monsieur Patrick Provost, organise un challenge à vélo gratuit sans obligation d'achat dénommé le « Mountain Collection », du 28/06/2020 au 13/09/2020. Ce challenge, non chronométré, n'est pas une course. Chaque cycliste en vélo musculaire ou en vélo à assistance électrique peut effectuer chaque montée à son rythme sur le créneau horaires prévu à cet effet. En dehors du créneau horaires prévu avec route réservée, le cycliste engage sa propre responsabilité en cas de problème.

### Article 2

Ce challenge est ouvert à toute personne physique à vélo à l'exclusion :

1. des mineurs (sauf pour les + de 12 ans avec autorisation parentale écrite)
2. de l'ensemble du personnel de Maurienne Tourisme

### Article 3

Eléments du challenge Mountain Collection:

- Une carte collector, imprimée en format CB pliée en quatre comprenant des cases représentatives de chaque montée sera remplie avec votre nom et prénom. Chaque carte aura un numéro unique délivré par Maurienne Tourisme au sommet d'une montée (quelle que soit la date). Le challenger devra ensuite conserver sa carte collector et la présenter au sommet de chaque montée effectuée pour obtenir sa vignette.
- pour chaque montée effectuée une vignette sera collée sur la carte à la date correspondante
- cette carte sera disponible sur demande via l'adresse e-mail suivante : [info@maurienne-tourisme.com](mailto:info@maurienne-tourisme.com) et sera à retirer dans les locaux de Maurienne Tourisme ou par envoi postal (frais d'envoi en sus à votre charge) ou à l'arrivée de chaque montée. Elle sera également disponible chez les partenaires du challenge (organisateur ou co-organisateur des montées) ainsi que dans des bureaux de tourisme et/ou chez certains hébergeurs labellisés qualité cyclo Maurienne et/ou Accueil vélo.

- Un flyer format A5 sera, le cas échéant, distribué sur demande pour informer toutes personnes qui souhaitent participer au challenge Mountain Collection. Ce support de communication pourra également être distribué via les partenaires des montées et via le réseau d'acteurs de Maurienne Tourisme. Ce support « print » renvoie vers une page web dédiée au challenge Mountain Collection : [www.mountain-collection.com](http://www.mountain-collection.com)

#### Article 4

Ce challenge se déroule de la manière suivante:

Il s'agit de montées sur route réservées aux cyclistes (quel que soit le niveau) sur un créneau horaires précis le matin. A chaque montée que vous effectuez à vélo, une vignette correspondant à la montée vous sera remise au sommet de celle-ci sur votre carte collector.

Lors de votre première participation, un formulaire sera à remplir (pour obtenir et/ou valider la carte collector) avec vos : nom, prénom, code postal, adresse e-mail et n° de tél. Ultérieurement il suffira de présenter votre carte à l'arrivée de chaque montée.

Maurienne Tourisme et ses partenaires ne sont pas responsables d'incidents ou d'accidents survenus :

- lors de l'ascension sur route fermée et le retour
- en-dehors des créneaux horaires réservés aux montées
- en-dehors des itinéraires prévus pour le challenge

Chaque participant s'engage à respecter autrui sur le parcours et à limiter la prise de risques au maximum sur la descente (le retour) - voir également la mention spéciale COVID-19 en préambule

Objectif du challenge Mountain Collection : faire le plus de montées possible sur la période définie (entre le 28/06/2020 et le 13/09/2020)

Liste des montées avec créneaux horaires :

Col de l'Iseran : dimanche 28/06/2020 - D902

Départ : Bonneval sur Arc (chemin du Pré-du-Vas) - Arrivée : col de l'Iseran

Horaires de **8h30 à 12h00**

Montée de Bellecombe/Plan du Lac : dimanche 05/07/2020 - D126

Départ : devant l'OT de Termignon - Arrivée : parking de Bellecombe (+ plan du Lac pour ceux qui le souhaitent)

Horaires de **8h30 à 12h00**

Col du Mont Cenis : mercredi 08/07/2020 - D1006

Départ : Place attenante à l'Auditorium Laurent Gerra Val Cenis Lanslebourg - Arrivée : col du Mont Cenis

Horaires de **9h30 à 11h**

[NEW] Montée du col du Sapey : jeudi 16/07/2020 - route communale côté Hermillon (route de Montandré) et route côté St Julien Montdenis

Départ : parking de la salle polyvalente Hermillon - Arrivée : col du Sapey

Horaires de **9h à 12h**

*Montée de Cotolivier (Italie) : mardi 21/07/2020 – D76 – à confirmer*

*Départ : parking gratuit à côté de la mairie d'Oulx - Arrivée : parking du hameau de Vazone (possibilité de poursuivre sur chemin de terre vers la chapelle +4km°*

*Horaires de **9h à 12h***

Col du Galibier : jeudi 23/07/2020 – D902

Départ : Plan Lachat - Arrivée : Col du Galibier

Horaires de **8h à 11h**

Montée de Valmeinier : dimanche 26/07/2020 – D215A

Départ : Croisement vers Valmeinier sur la route de Valloire - Arrivée : Valmeinier 1800

Horaires de **9h à 12h**

*Col du Sabot : mardi 28/07/2020 – D526 puis D43A puis route du col - ok*  
*Départ : Lac du Verney - Arrivée : col du Sabot (fin de la route)*  
*Horaires de 9h à 12h*

La montée de Valfréjus : lundi 03/08/2020 – D216  
Départ : Parking de la Maison penchée à la sortie de Modane - Arrivée : centre de la station de Valfréjus  
Horaires de 9h à 12h

[NEW] Montée de l'Orgère via Polset : mardi 04/08/2020 - D1006  
Départ : Parking rue sous la Ville - Chapelle Notre Dame de la Pitié rue de l'Eglise -St André - Arrivée : ravitaillement intermédiaire à Polset et arrivée parking du refuge de l'Orgère (arrêt 2 bonus )  
Horaires de 9h00 à 14h

[NEW] Montée d'Etache via Le Planay : mercredi 05/08/2020 - D100  
Départ : Bramans stade de foot - Arrivée : Le Planay / option VTT : Etache  
Horaires de 9h à 12h

La Madeleine sans voiture : 06/08/2020 – D213 – **report au 04/08/2020**  
Départ : sortie de Saint François Longchamp (après l'hôtel La Perelle) - Arrivée : col de la Madeleine  
Horaires de 9h à 12h

Col du Grand Cucheron : ~~07/08/2020~~ – D207 - **ANNULE**  
Départ : Salle des fêtes de St Alban d'Hurtières hameau Les Champs - Arrivée : col du Grand Cucheron  
Horaires de 9h à 12h

La montée du Préc : 09/08/2020 – VTT ou gravel conseillé  
Départ : départ de l'OT d'Orelle / fermeture de la route aux véhicules à partir de La Praz- Arrivée : parking du Préc  
Horaires de 9h – 12h

[NEW] Col de la Confrérie et du Mollard (par Villargondran) : 12/08/2020 – D80  
Départ : à partir de la traversée du rieu Bertrand (à la sortie de Villargondran) – Arrivée : col du Mollard via le col de la Confrérie  
Horaires de 9h à 12h

Le col d'Albanne : 16/08/2020 – à partir de Montricher (intersection D81 et D81B) sur D81  
Départ : croisement Montricher / Les Karellis - Arrivée : col d'Albanne  
Horaires de 9h à 12h

Col du Galibier : 20/08/2020 – D902  
Départ : Plan Lachat - Arrivée : Col du Galibier  
Horaires de 8h à 11h

*Col du Glandon : 07/07/2020 – D927 – reporté au mardi 25/08/2020*  
*Départ : à la sortie du village de St Colomban des Villards – Arrivée : col du Glandon*  
*Horaires de 9h à 12h*

*Col de la Croix de Fer : 07/07/2020 – D926 – reporté au mardi 25/08/2020*

Départ : à la sortie du village de St Sorlin d'Arves - Arrivée : col de la Croix de Fer  
Horaires de **9h à 12h**

Montée du Lac de la Grande Léchère (Par Montgellafrey) : 09/07/2020 – D76 – **reporté au dimanche 13/09/2020**

Départ : parking mairie de Notre Dame du Cruet - Arrivée : lac de la Grande Léchère  
Horaires de **9h à 12h**

Toutes ces montées se feront sous réserves :

- des conditions météorologiques (cf. site web quelques jours avant chaque montée)
- des conditions sanitaires en vigueur

#### Gains dans le cadre du challenge Mountain Collection :

Rappel : il s'agit d'effectuer le plus de montées possibles aux dates pré-établies dans le cadre du challenge. Certaines montées sont un peu particulières car elles sont sur terrain mixte c'est-à-dire route et chemin. Il est donc conseillé d'utiliser des vélos tout terrain (VTT ou gravel) pour ces montées. Maurienne Tourisme et ses partenaires ne seront responsables en aucun cas si le matériel utilisé est abîmé.

En fonction du nombre de montées effectuées, des lots sont à remporter par tirage au sort parmi les challenger qui auront fait :

- entre 3 et 8 montées
- 9 montées et +

#### **Nouveau cette année :**

Parrainage : si vous amenez un(e) ami (e) et qu'il (ou elle) prend sa carte de challenger, vous bénéficier d'une vignette bonus supplémentaire.

La montée de Valmeinier 2 en 1 : vous aurez 2 vignettes pour 1 seule montée - cette année la station de Valmeinier fait partie des partenaires majeurs de l'opération et propose un tirage au sort parmi tous les challenger ayant une carte collector pour gagner un VAE de la marque Gitane.

Maurienne Tourisme note sur un tableau le n° de carte des challenger qui effectuent des montées.

Le 14 septembre 2020 via l'application « DCODE.FR » : les tirages au sort seront effectués.

La remise des lots suite au tirage au sort aura lieu le 15 octobre 2020 lors de la soirée spéciale « remise des prix » (sur invitation). Si des gagnants ne sont pas présents à cette soirée, ils devront envoyer un courrier à Maurienne Tourisme pour expliquer qu'ils ne pourront venir à la soirée du 15 octobre 2020. Le lot sera alors stocké à Maurienne Tourisme et le gagnant devra venir le retirer à Maurienne Tourisme –Ancien Evêché Place de la Cathédrale 73300 St Jean de Maurienne avant le 30 mars 2021. Le lot sera remis au gagnant sur présentation d'une pièce d'identité. Si c'est un tiers pour le compte du gagnant, il devra avoir en sa possession une procuration de la part du gagnant. Tout lot non retiré sera réputé perdu après la date précisée ci-dessus.

#### **Article 5**

La participation est limitée à une carte collector par personne (même nom, même e-mail), la carte collector doit être conservée par le challenger en cas de nécessité de vérification .

#### **Article 6**

Tout formulaire d'engagement et carte illisibles, raturés ou incorrectement remplis ainsi que toute carte ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 4 du présent règlement sera réputée nul. Il en sera de même en cas de pluralité de carte au nom et adresse de la même personne. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle.

#### **Article 7**

Les gagnants du challenge seront désignés par tirage au sort via l'application numérique « DCODE.fr » en présence de membres de Maurienne Tourisme et de ses partenaires.

Principe : tirage au sort de 10 cartes « collector » parmi les challenger qui auront gravi entre 3 et 8 montées / tirage au sort parmi ceux qui ont fait 9 montées et + / 1 tirage au sort parmi tous les challenger possédant la carte collector

#### **Article 8**

La valeur globale des lots est estimée à 8000€.

#### **Article 9**

Le règlement du challenge Mountain Collection est consultable et téléchargeable sur notre Site internet [www.mountain-collection.com](http://www.mountain-collection.com) ainsi qu'au sommet de chaque montée sur place.

#### **Article 10**

Les gagnants seront avertis par mail ou SMS. Les lots seront remis au gagnant, sur présentation d'une pièce d'identité, le jeudi 15 octobre 2020 à partir de 18H30 – (lieu précisé sur l'invitation). En cas d'absence à la remise des lots, les gagnants pourront donner une procuration à un tiers de leur choix en mettant une copie de leur pièce d'identité. Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale des lots.

#### **Article 11**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent challenge en s'adressant à Maurienne Tourisme, représentée par Patrick Provost.

#### **Article 12**

Lors des différents événements composant le challenge, ainsi qu'à la soirée de remise des prix, Maurienne Tourisme et ses partenaires sont susceptibles de prendre des photos.

Le participant autorise de facto l'Organisateur (ou co-organisateur) à représenter et reproduire ce contenu de manière GRATUITE dans le cadre de la promotion de la Maurienne et reconnaît qu'aucune rémunération, contrepartie financière ou indemnisation de quelque nature que ce soit, forfaitaire ou proportionnelle, numéraire ou en nature, ne sera due par l'Organisateur ou ses Partenaires au Participant ou à quiconque (coauteur, sociétés d'auteur, organisation de gestion collective de droits de propriété intellectuelle etc.) relativement à la représentation et à la reproduction du contenu.

Les photos pourront être également utilisées sur les pages Facebook de Maurienne Tourisme et de ses partenaires (adhérents à l'association).

#### **Article 13**

Maurienne Tourisme et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le challenge Mountain Collection devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

#### **Article 14**

La participation au challenge Mountain Collection implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

#### **Article 15 – Protection des données**

Maurienne Tourisme pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants dans le cadre du challenge Mountain Collection, sans contrepartie financière.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Maurienne Tourisme dans une finalité :

\* de gestion du challenge

\* d'envoi de newsletters d'information touristique et de propositions d'offres commerciales le cas échéant

Elles sont conservées pendant deux ans et sont destinées à Maurienne Tourisme et ses partenaires du challenge cf. Article 16 . Ces données ne seront pas envoyées hors Union Européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant directement Maurienne Tourisme (info@maurienne-tourisme.com) ou en vous désabonnant via le lien en bas de page des courriers électroniques envoyés.

**Article 16 – ANNEXE**

Liste des partenaires de Maurienne Tourisme dans la cadre de ce challenge Mountain Collection : consulter la page web dédiée [www.mountain-collection.com](http://www.mountain-collection.com)

